



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2022

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février–1^{er} avril 2022

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par Agence pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[6 février 2022]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement. Les vues qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de ses représentants.



Droits des Migrants et la Responsabilité de l'Europe

Comme le montrent divers rapports et données, les immigrés, en particulier les immigrés africains sont privés de leurs droits les plus élémentaires qui sont inaliénables et nécessaires pour tout le monde.

Depuis la fin du 20^e siècle environ 60. 000 migrants ont perdu la vie à travers le monde sur les routes migratoires. Par exemple, en 2017, près de 6280 migrants ont été signalés disparus ou décédés dont la majorité appartenait à l'Afrique subsaharienne. Malheureusement les pays européens ne parviennent pas à protéger les réfugiés et les migrants qui tentent d'atteindre l'Europe via la méditerranée. Comme l'a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2021), leur échec entraîne chaque année des milliers de morts qui serait évitable.

Mis à part l'itinéraire dangereux et les souffrances du voyage jusqu'à la destination. Les réfugiés sont confrontés à des conditions de vie différentes d'un pays à l'autre. A titre d'exemple, dans certains pays du sud, les réfugiés sont dans des camps jusqu'à ce que leur demande soit examinée. Certains pays de l'UE hébergent les migrants dans des lieux comme des centres de rétention ou encore des centres communautaires limitant les chances des migrants d'obtenir un emploi. Certains de ces logements présentent des conditions très dangereuses et témoignent d'une indifférence politique envers ces populations ainsi que le processus de leur admission. Dans certains cas, les conditions sont similaires à une détention et cela ne fait aucune différence par rapport à ce que certains réfugiés auraient vécu dans leur pays d'origine.

Le Réseau Européen Contre le Racisme (ENAR) avait déjà réalisé en 2017 une enquête approfondie et publié plusieurs conclusions clés sur les conditions des migrants en particulier des africains en Europe. On peut citer les migrants africains noirs qui avaient une très faible satisfaction de vivre et ne se sentent pas proches des gens de la région où ils vivent. Le logement est aussi un problème, 77% des migrants ont eu difficile pour trouver un logement. Aujourd'hui, les migrants ont encore les mêmes difficultés en plus du COVID 19.

Il y a aussi le problème lié à la vulnérabilité des migrants aux crimes ainsi que les cas grave d'agression. Comme c'est le cas des africains noirs qui subissent parfois des abus verbaux. Selon les rapports près de 36% des migrants interrogés ont estimé que le crime commis sur eux était lié à leur appartenance ethnique et 53 % au statut migratoire. Cependant, il convient de noter que de nombreux cas de criminalité peuvent ne pas être signalés en particulier par les migrants sans papiers qui ont peur d'être expulsés.

Il est urgent que parallèlement aux efforts des nations unies qui ne cessent de soutenir les migrants, les pays européens doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces conditions tragiques en adoptant des politiques migratoires conformes aux principes des droits de l'homme.
